

LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers
3m³ maximum par jour - 16 passages par an

DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



TEXTILES



GROS CARTONS



BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES
DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)



ENCOMBRANTS
(MEUBLES,
MATELAS,...)



DÉCHETS
MÉNAGERS
SPÉCIAUX
(HUILES, PILES,
PHYTOSANITAIRES,
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS
D'ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES



PNEUMATIQUES
ET TÔLES
EN FIBROCIMENT
(uniquement à
Sallaumines
et Pont-à-Vendin)

PONT-À- VENDIN

ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES

(hauteur des véhicules limitée à 2m)
Rue de Guînes

GRENAV

(hauteur des véhicules limitée à 2m)
ZAL Quadraprac - Rue de Condé



Pour bénéficier des services
des déchèteries
de l'agglomération,
une carte d'accès gratuite
est obligatoire.

Pour l'obtenir et la recevoir à domicile,
rendez-vous sur notre site :

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



MÉTAUX



GRAVATS



PETITS
APPAREILS
MÉNAGERS



ENCOMBRANTS
(BOIS, MATELAS,...)



DÉCHETS
MÉNAGERS
SPÉCIAUX
(HUILES ALIMENTAIRES,
PILES, PHYTOSANITAIRES,
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES
DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouvigny-Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Égalité
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2021

AVION CV

JE TRIE TOUS LES EMBALLAGES ET LE PAPIER



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le n° vert gratuit

N° Vert 0 800 596 000

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

N° Vert 0 800 596 000

SAPINS
DE NOËL

Retrouvez les modalités
de collecte à partir
du 21 décembre 2020

EMBALLAGES EN VERRE

EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

DÉCHETS VÉGÉTAUX

ATTENTION

En cas de dépôt dans votre propre poubelle ou de dépôt sauvage, risque de refus de collecte et jusqu'à 1500 € d'amende*.

*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal



DÉCHETS NON AUTORISÉS

Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...

DEPUIS 2020

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)
LE VENDREDI APRÈS-MIDI DES 13H00

Besoin de plus d'infos sur le tri et la prévention? Téléchargez le nouveau guide des déchets!



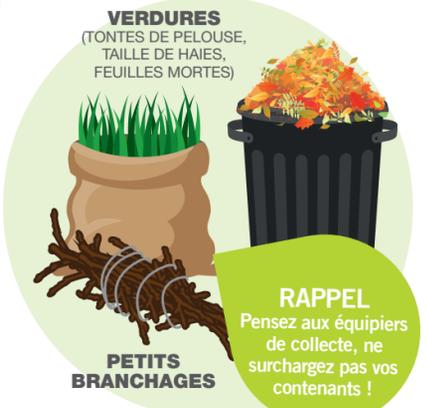
Scannez le QR code pour consulter le guide



Ou Rendez-vous sur le site dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr

DU 29 MARS AU 26 NOVEMBRE 2021
Une collecte par semaine
LE MERCREDI MATIN DES 6H00

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :



RAPPEL
Pensez aux équipiers de collecte, ne surchargez pas vos contenants!

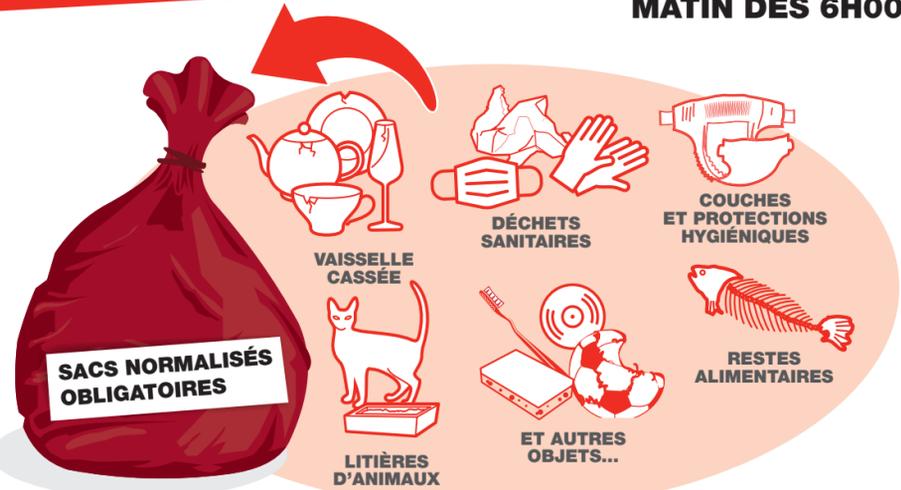
- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
 - **Petits branchages**: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.
- MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS**

NOUS RECYCLONS



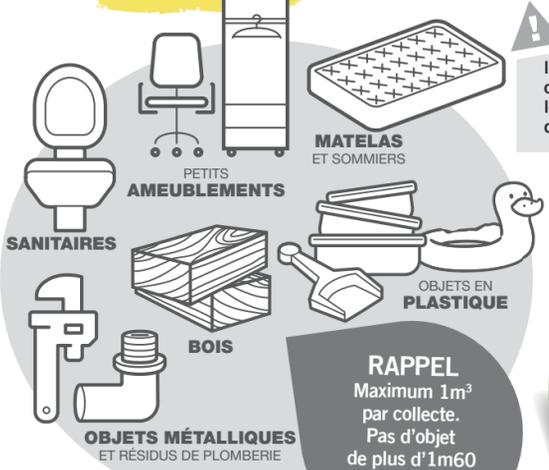
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Deux collectes par semaine (hors secteur bornes enterrées)
LES MARDI ET VENDREDI MATIN DES 6H00



ENCOMBRANTS

CHANGEMENT DES MODALITÉS DE COLLECTE



RAPPEL
Maximum 1m³ par collecte. Pas d'objet de plus d'1m60 ou de plus de 40kg

DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE
Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

DEUX SOLUTIONS

- **En priorité**, les déposer en déchèterie (adresses et horaires indiqués au dos de ce calendrier)
- **Si impossibilité**, les faire évacuer sur rendez-vous en appelant le numéro vert. Le rendez-vous sera fixé dans un délai maximum de 3 semaines

Attention, en cas de collecte sur rendez-vous, les encombrants sont à remettre directement au collecteur lors de son passage. Les dépôts sur les trottoirs sont strictement interdits sous peine d'amende.



RAPPEL DÉPÔT SAUVAGE :
CONFISCATION DU VÉHICULE ET JUSQU'À **1500 € D'AMENDE***
*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES. (NE CONCERNE PAS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.)